

2022

***Michel PERILLAT***

**Président de la Section Professionnelle**

**Travaux Publics de Haute-Savoie**



Assemblée Générale

***AG Travaux Publics***

***PV - Séance du 07-10-2022***

**Présents** :

Voir liste d‘émargement.

**Rapporteur** : Raoul LE CONTE

**Rappel de l’ordre du jour***:*

* ***Accueil*** et tour de table
* ***Relations avec les BE*** *par* ***Arnaud DECARROUX***
* ***Zones de stockage des terres inertes par Michel PERILLAT***
* ***Questions diverses*** et échanges

Accueil par Michel PERILLAT

Michel PERILLAT ouvre la séance par un mot de bienvenue.

Il dresse rapidement le bilan de sa mandature marquée par 2 années impactées par la crise sanitaire du COVID, puis l’impact économique de la guerre en Ukraine. Les entreprises ont plutôt bien résisté dans un environnement d’incertitude. Le redémarrage de l’activité en 2021 a entrainé une situation de plein emploi en Haute-Savoie, une de pénurie de main d’œuvre et une très forte activité dans la construction.

En 2022, l’inflation et les difficultés d’approvisionnement compliquent d’autant plus les offres de prix avec leurs formules de variation et la réalisation des travaux dans un cycle de production long. Les négociations avec les maîtres d’ouvrage devraient conduire les entrepreneurs à faire passer des augmentations de prix qu’ils ne peuvent pas absorber tout seul, sous peine de mettre leur entreprise en difficulté.

Les perspectives 2023, si l’on en croit les banques, les acteurs de l’immobilier et les statistiques économiques du CERC, sont orientées vers une baisse de l’activité : Incertitude de la commercialisation, resserrement du crédit à l’investissement immobilier, seuil d’acceptabilité du prix de l’immobilier atteint, report ou suspension des projets, révision des projets de construction en adaptant les modes constructifs aux exigences du bas carbone et en tenant compte de la hause des matériaux et de l’énergie.

Néanmoins, l’État français, comme ses voisins européens et mondiaux, a injecté beaucoup d’argent dans le circuit économique pour favoriser la croissance. Donc pas d’inquiétude inutile.

Tour de table de conjoncture

* Les BE rencontrés annoncent être saturés d’études et les Maîtres d’ouvrage ont beaucoup de travaux à lancer.
* On note un changement d’état d’esprit chez les maîtres d’ouvrage vis à vis des projets de construction compte-tenu de la hausse des prix des matériaux et des énergies qui impactent les budgets de construction. Des retards, des modifications et des délocalisations de projets sont à déplorer.
* La pression inflationniste et les incertitudes sur la concrétisation des projets conduisent les maîtres d’ouvrage à ***multiplier les études de faisabilité*** chez les BE, ce qui ***gonfle superficiellement*** le volume d‘études, par rapport aux travaux à réaliser par la suite.
* Des ***permis de construire sont refusés*** pour des raisons politiques (changement de majorité dans les municipalités concernées).
* Les ***décisions sont centralisées*** dans les communautés de communes et des collectivités territoriales et échappent aux décideurs locaux.
* Les collectivités locales de la Haute-Savoie bénéficient d’un « ***trésor de guerre*** » d’une valeur de 90Mds d’euros » non consommé. Il y a donc des capacités de financement (et d’autofinancement) non utilisées par peur de l’avenir. Le motif n’est pas raisonnable et témoigne d’une défiance vis-à-vis des incertitudes économiques citées ci-dessus.
  + Les motifs écologiques pour décider la commande publique à lancer des travaux de rénovation sont de : ***lutter contre le gaspillage de l’eau*** dans les réseaux vétustes (fuites) et ***lutter contre le réchauffement climatique***.
  + L’attention est attirée sur une ***idéologie écologique actuelle qui s’oppose systématiquement aux projets des travaux***. On cite en exemple la retenue collinaire de la Clusaz, qui a été acceptée par le préfet de Haute-Savoie puis a fait l’objet d’un référé qui a suspendu les travaux.
* On note que ***l’inflation vise également les couts salariaux*** : Un rattrapage est inévitable dans tous les secteurs économiques en particulier pour les bas salaires qui sont plus impactés par l’inflation. (Augmentation du smic, pression des syndicats sur les bas salaires dabs le voisinage du smic).

En synthèse on peut s’attendre à un resserrement de l’activité des travaux publics et de la construction en 2023 y compris en Haute-Savoie, mais sans inquiétude compte-tenu des finances publiques plutôt saines sur notre territoire.

Action de Formation:

Le Bureau TP souhaite créer un centre local de formation afin de recruter des candidats pour les métiers des travaux routiers, des enrobés, de l’aménagement des routes et des canalisations.

Philippe BOUCHET de COLAS prend la parole pour présenter brièvement le projet de ***Route de France*** qui consiste à se rapprocher de ***Base RU*** à Rumilly (pour la partie formation technique sur plateforme d’évolution) et du ***Lycée porte des Alpes*** pour la formation théorique.

L’objectif est de créer une à deux classes qui pourraient progressivement alimenter les besoins en recrutement des entrepreneurs en Travaux Publics de Haute-Savoie. La difficulté sous-jacente est de trouver les candidats à ces formations.

D’autre part, un projet de formation régionale (à horizon 5 à 10 ans) est en cours de réflexion à la FRTP AURA sur un site dans la région Lyonnaise. Les entrepreneurs de la Haute-Savoie ont un besoin plus pressant et une difficulté liée à la mobilité des jeunes. L’internat pourrait être une solution pour les jeunes éloignés du centre de formation (ceux habitant en Haute-Savoie), mais la crainte est que les places soient prises d’assaut par les jeunes de la région lyonnaise.

Une image contenant personne, intérieur, mur, plafond

Description générée automatiquement

Relations avec les BE

Arnaud DECARROUX prend la parole sur ce sujet en présentant un panorama des rencontres qui ont eu lieu depuis 2019 jusqu’à cette année.

Le public rencontré se compose de Bureaux d’études spécialisées ou généralistes dans les études de sol et de géotechniciens.

Les retours des BE sont plutôt positifs :

* Les BE témoignent d’un intérêt pour participer à ces échanges tant pour les sujets proposés que pour les relations plus informelles
* L’objectif est de mieux se comprendre entre BE et entreprises
* Ces rencontres permettent également de discuter des objectifs des maîtres d‘ouvrages : Leurs priorités du moment en termes d’investissements et de rénovation sur les secteurs bâtiments ou travaux Publics.
* Il s’agit également de trouver les bons arguments pour mobiliser les ressources financières des collectivités locales.
* La traçabilité des terres excavées obligatoires à partir de janvier 2023 est un sujet commun.

La prochaine rencontre des BE au Bureau TP a pour objectif de mieux connaitre les spécialités des uns et des autres. Les BE n’ont pas de lieu de rencontre sur le territoire départemental, c’est pourquoi ces rencontres sont appréciées.

Format retenu

L’ordre du jour de la réunion est volontairement allégé : un sujet spécifique suivi d’un échange économique. L’expérience a montré qu’un ordre du jour trop complet ne permet pas d’aller au bout des sujets, d’où un risque de mauvaise gestion du temps et d’insatisfaction de l’assemblée.

Michel PERILLAT insiste sur le fait que ces échanges ne sont possibles que dans une assemblée composée d’un petit nombre de personnes. En effet, une assemblée trop nombreuse ne met pas à l’aise des personnes plus timides et rend difficile la gestion du temps de parole par le Président de la Section TP.

Le format retenu est donc un Bureau élargi de 2 à 3 entrepreneurs de la Section TP invités pour recevoir les BE.

Les messages passés :

* Révision du budget de travaux par rapport aux prix remis par les entreprises
* Qualité du mémoire technique des entreprises par rapport aux attendus des BE
* Le temps d’études consacrés par le BE par rapport à la rémunération des marchés d’étude

Une image contenant intérieur, plancher, personne, gens

Description générée automatiquement

Zones de stockage des terres inertes

Michel PERILLAT reprend la parole pour dresser un bref historique des travaux menés par le Bureau TP en relation avec les partenaires institutionnels et la Section Carrières.

Les travaux sur la gestion des terres inertes ont été entrepris en association avec la Section Carrières au sein d’une commission ad-hoc.

Commission gestion des terres inertes

Ces travaux nous ont conduit à entamer des discussions et des échanges avec des personnels de la DREAL et de la DDT y compris avec les élus des différentes mairies et autres collectivités.

Nous pouvons envisager une relation tripartite entre les agriculteurs, les zones de stockage de terres inertes et les entreprises de Travaux Publics.

En effet, tous les entrepreneurs en TP n’ont pas les moyens humains de se diriger vers l’autorisation d’une ISDI (Installation de Stockage de Déchets Inertes) auprès de la DREAL et préfèrent donc passer par le permis d’aménager plus facile à obtenir avec la participation de la DDT.

Etat d’avancement du sujet:

On peut regretter que la gestion des terres inertes en faveur des entreprises des Travaux Publics n’avance pas aussi vite que souhaité. Mais d’un autre côté, si aucuns travaux n’avaient été engagés par le Bureau TP, le dossier n’aurait pas avancé sur les permis d’aménager en collaboration avec la DDT.

Témoignage de Pascal BORTOLUZZI

Pascal BORTOLUZZI revient sur une zone de stockage (70 K Tonnes sans l’aide d’un BE) qu’il a demandé à la DDT. La demande a été transférée à la DREAL. L’instruction a duré 5 ans et demi. Des modifications ont été demandées au PLU qui contient encore des zones d’ombre.

Comparaison permis d’aménager/ ISDI :

On rappelle qu’un permis d’aménager ***est dédié au stockage de la terre issue d’un chantier spécifique*** alors qu’une ISDI peut accueillir des terres inertes de divers endroits différents mais la procédure est plus lourde :

* Traçabilité des terres excavées
* Tenir un bordereau de registre des déchets
* Contrôle de la DREAL en cours et en fin d’exploitation
* Etat du biotope
* Accès par voie d’enrobée
* Cout financier très important car nécessité de recourir à un BE.
* Délais d’étude très long

On note également que de nombreuses nuisances accompagnent l’exploitation d’une ISDI : bruit, poussières, trafic routier. Ces nuisances génèrent des insatisfactions des riverains et une fragilité pour les maires de défendre ces sites à l’approche des échéances électorales.

Le Bureau TP reste mobilisé pour avancer sur ce dossier prioritaire.

L’ordre du jour étant épuisé et aucune question diverse n’étant proposée, le Président de la Section lève la séance et invite les participants à venir poursuivre les échanges au cocktail déjeunatoire servi en terrasse.

***--- Fin de l’AG TP ---***

**PJ** : [Feuille d’émargement](http://btp74numerique.com/wp-content/uploads/2022/12/1-AG-Travaux-Publics-du-7-10-2022-EMARGEMENT.pdf)

[Diaporama](http://btp74numerique.com/wp-content/uploads/2022/12/2-AG-Travaux-Publics-du-7-oct-2022-CONDUCTEUR.pptx)